



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 22 avril 2014, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies (Vienne)**

La Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe) et en particulier au paragraphe 3 de l'article IV, a l'honneur de prier le Secrétaire général d'annuler l'immatriculation du satellite Solidaridad 2 (déjà immatriculé dans le document ST/SG/SER.E/670), dont le propriétaire était la société Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. (voir annexe).

La Mission permanente souhaite également informer le Secrétaire général que le satellite susmentionné a été désorbité car il était parvenu en fin de vie utile, et que les débris spatiaux ont par conséquent été éliminés de l'orbite géostationnaire du satellite.



**Annexe****Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial  
lancé par le Mexique****Solidaridad 2**

Nom de l'objet spatial:	Solidaridad 2
Nom de l'État de lancement:	Mexique
Date de lancement:	7 octobre 1994
Lieu de lancement:	Kourou (Guyane française)
Lanceur:	Ariane 4
Propriétaire de l'objet spatial:	Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. (Satmex)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale:	Satellite géostationnaire
Inclinaison:	Satellite géostationnaire
Apogée:	35 790 kilomètres
Périgée:	35 780 kilomètres
Position orbitale:	113,0 degrés ouest
Fonction générale de l'objet spatial:	Divers services par satellite relatifs à la connectivité sociale et à l'accès

---